

FICHE D'INSCRIPTION AUX TROPHEES DU CLUB EXPORT 2018

Joindre deux photos au minimum de l'opération et/ou du produit ou service à :
clubexport82@montauban.cci.fr

INTITULÉ DE L'OPÉRATION RÉALISÉE:

.....



THÉMATIQUE : Primo Exportation
 Exportation « atypique » et/ou Mutualisation à l'export

PORTEUR DU PROJET ET CONTACT :

Nom de la structure :

Adresse :

Nom : Prénom : Fonction :

Téléphone : Fax : Courriel :

Effectif : Chiffre d'affaires : Part à l'export :



COUT TOTAL DE L'OPERATION :

DÉTAIL DES AIDES OBTENUES :

DESCRIPTIF SOMMAIRE DE VOTRE ACTIVITE ET DU PROJET :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

A retourner avant LE 31 DECEMBRE 2018 A :
OLIVIER ASPE
TROPHEES DU CLUB EXPORT 82
CCI DE MONTAUBAN ET DE TARN-ET-GARONNE
53/61 avenue Gambetta - CS 80527
82065 MONTAUBAN CEDEX
ou par courriel : clubexport82@montauban.cci.fr



REGLEMENT des TROPHEES du CLUB EXPORT 82 2018

1) ADMISSION DES DOSSIERS

Sont admis à concourir toutes les PME/PMI du Tarn-et-Garonne, inscrites au Registre du Commerce et des Sociétés, répondant aux thématiques des trophées mentionnés ci-après :

- réalisation d'une première expérience à l'international dans l'année en cours (du 01/01/2018 au 31/12/2018) pour une **entreprise primo exportatrice** (*une entreprise est considérée primo-exportatrice lorsqu'elle exporte pour la 1^{ère} fois, et qu'elle n'a pas exporté les 3 années précédentes ou qu'elle réalise moins de 10% de son chiffre d'affaires à l'export*)
- **exportation « atypique » (originale, non habituelle) et/ou mutualisation des forces de marketing pour conquérir un marché à l'exportation de plusieurs entreprises du Tarn-et-Garonne**

... qui auront fait acte de candidature, selon les modalités et délais fixés ci-dessous :

Les demandes ne seront validées qu'après acceptation par le jury technique constitué par le bureau du Club Export 82 et la Banque Courtois, dénommé ci-après « comité organisateur », lequel se réserve le droit de ne pas retenir celles qui ne contribueraient pas à la promotion des thématiques couvertes par ces trophées.

2) INSCRIPTION

Elle est gratuite, individuelle pour la première thématique et collective pour la seconde ; **elle doit être adressée avant le 31 décembre 2018 minuit**, cachet de la poste faisant foi ou horaire du courriel au comité organisateur à l'adresse suivante :

Club Export 82
53/61 avenue Gambetta - CS 80527
82065 MONTAUBAN CEDEX
Ou par courriel à : clubexport82@montauban.cci.fr

Les candidats sélectionnés par le comité organisateur s'engagent à venir présenter leur réalisation le jeudi 10 janvier 2019 à 18h00 lors de la cérémonie des trophées dans le cadre de la réunion du CE82, organisée en Tarn-et-Garonne.

3) PRE-SELECTION DES DOSSIERS

Le comité organisateur pré-sélectionnera deux à quatre projets répondant aux thématiques des trophées énoncées dans l'article 1.

Cette présélection aura lieu entre le 1 janvier 2019 et le 10 janvier 2019 inclus.

4) CHOIX DES LAUREATS ET REMISE DES RECOMPENSES

Le comité organisateur, établira un classement des meilleurs projets en compétition.

Ce choix se fera notamment en fonction :

- du respect des exigences mentionnées dans la thématique concernée par les trophées du CE82 2018 ;
- du caractère particulier et original de la réalisation.

Ce jury se réunira entre le 1 janvier 2019 et le 10 janvier 2019 inclus.

Le(s) lauréat(s) sera(ont) dévoilé(s) lors de la cérémonie des « Trophées du CE82 » le jeudi 10 janvier 2019. Cette cérémonie débutera par la présentation des meilleurs projets sélectionnés et se terminera par la remise des récompenses.

Les prix, 1000€ pour chaque trophée, seront remis directement aux lauréats par le partenaire du Club Export 82, « la Banque Courtois ».

Toute infraction aux dispositions du présent règlement édicté par le comité organisateur peut entraîner l'exclusion du candidat contrevenant et ce, à la seule volonté de l'organisateur lui-même sans mise en demeure préalable. Dans ce cas, le contrevenant ne peut prétendre à aucune indemnité d'aucune sorte.

Le comité organisateur, à savoir le jury technique constitué par le bureau du Club Export 82 et la Banque Courtois, se réserve le droit de prendre toutes les dispositions nécessaires pour régler au mieux les litiges découlant de cas non prévus par le règlement.

Tous les différends qui pourraient s'élever entre les candidats et le jury constitué par le comité organisateur à l'occasion de cet évènement seront portés devant le tribunal, seul compétent de convention expresse entre les parties.

Dans le cas où les Trophées 2018 du Club Export 82 ne pourraient avoir lieu, les candidats ne pourront exercer aucun recours contre le comité organisateur.

Chaque page doit être paraphée.

Fait à, le 2018

Cachet de la structure et signature précédée de la mention « lu et approuvé »